

FORMULAIRE D'INSCRIPTION | REGISTRATION FORM

Pour l'année scolaire | For the school year : _____ / _____
Premier jour d'école | First day of school : _____

1) ENFANT | CHILD

Nom | Last name

Prénom | First name

Date de naissance | Date of birth

Lieu de naissance | Place of birth

Nationalité | Nationality

N° national | National identification number

Adresse actuelle | Current address

Code postal, ville | Postal code, City

Sexe | Sex : Féminin | Female

Masculin | Male

École précédente | Last school

2) ANNÉE D'ÉTUDE ET OPTIONS | SCHOOL YEAR AND OPTIONS

<input type="checkbox"/> Préparation au CEB	<input type="checkbox"/> Sport Sport	<input type="checkbox"/> Musique Music
<input type="checkbox"/> 1 ^{re} secondaire Grade 1	<input type="checkbox"/> Sport Sport	<input type="checkbox"/> Musique Music
	<input type="checkbox"/> Religion Religion	<input type="checkbox"/> Morale Ethics
<input type="checkbox"/> 2 ^e secondaire Grade 2	<input type="checkbox"/> Sport Sport	<input type="checkbox"/> Musique Music
	<input type="checkbox"/> Religion Religion	<input type="checkbox"/> Morale Ethics
<input type="checkbox"/> 3 ^e secondaire Grade 3 <input type="checkbox"/> Immersion en anglais English immersion	<input type="checkbox"/> Religion Religion	<input type="checkbox"/> Morale Ethics
	<input type="checkbox"/> Latin	<input type="checkbox"/> Economie
<input type="checkbox"/> 4 ^e secondaire Grade 4 <input type="checkbox"/> Immersion en anglais English immersion	<input type="checkbox"/> Religion Religion	<input type="checkbox"/> Morale Ethics
	<input type="checkbox"/> Latin	<input type="checkbox"/> Economie
<input type="checkbox"/> 5 ^e secondaire Grade 5 <input type="checkbox"/> Immersion en anglais English immersion	<input type="checkbox"/> Religion Religion	<input type="checkbox"/> Morale Ethics
	<input type="checkbox"/> Latin	<input type="checkbox"/> Economie
<input type="checkbox"/> 6 ^e secondaire Grade 6	<input type="checkbox"/> Religion Religion	<input type="checkbox"/> Morale Ethics
	<input type="checkbox"/> Latin	<input type="checkbox"/> Economie

Demande de dispense du néerlandais | Dutch courses exemption

3) LANGUE MATERNELLE | MOTHER TONGUE

Français | French Anglais | English Autre | Other: _____

4) COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉGAL 1 | CONTACT DETAILS LEGAL GUARDIAN 1

Nom | Last name

Adresse | Address

Téléphone | Home phone

Email

Nationalité | Nationality

Profession

Prénom | First name

Code postal, ville | Postal code, city

Employeur | Employer

GSM | Mobile

Mère | Mother **Père** | Father

Autre (préciser) | Other (clarify):

5) COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉGAL 2 | CONTACT DETAILS LEGAL GUARDIAN 2

Nom | Last name

Adresse | Address

Téléphone | Home phone

Email

Nationalité | Nationality

Profession

Prénom | First name

Code postal, ville | Postal code, city

Employeur | Employer

GSM | Mobile

Mère | Mother **Père** | Father

Autre (préciser) | Other (clarify):

Qui sera la personne de contact ? | Who will be the contact person?

- Responsable légal 1** | Legal guardian 1 **Responsable légal 2** | Legal guardian 2

Envoi de la facture par email | Email invoice

- Responsable légal 1** | Legal guardian 1 **Responsable légal 2** | Legal guardian 2

Comment avez-vous entendu parler de nous ? | How did you hear about us?

- Presse** | Press **Amis** | Friends **Site web** | Website **Facebook**
 Autre | Other: _____

6) Informations complémentaires | Extra information

- Trouble d'apprentissage** | Learning disability ? _____
- Autres particularités** | Other specificity ?_ _____

Attention : toutes les pages du présent dossier sont à parapher !

7) Frais scolaires | School fees

cochez les cases appropriées | Tick appropriate boxes

Frais d'inscription annuels | Yearly inscription fees **350 €**

Dispense en cas de réinscription avant le 5 juillet

Waived in case of re-registration before July 5th

Frais scolaires payés par les parents | Fees paid by parents **14.000 €**

Les parents qui tirent l'essentiel de leurs revenus d'un travail salarié soumis à imposition en Belgique peuvent opter pour le paiement d'un tarif proportionné à ces revenus. Le cas échéant, un dossier devra avoir été déposé auprès du secrétariat à l'inscription comprenant obligatoirement les documents suivants :

Parents who derive the majority of their income from work subjected to taxation in Belgium may opt for the payment of a tuition proportional to this income. In that case, on inscribing they should submit to the school a dossier with the following documents:

- **Avertissement-extrait de rôle de la dernière année civile**

- *Last year's tax return*

- **Fiches de salaire du ménage des trois derniers mois**

- *The household's past three salary slips*

- **A défaut de la remise de ces documents dans le délai mentionné, le tarif maximal s'appliquera.**

- *Should parents fail to submit their dossier on time, the maximum rates will apply.*

- **Dans le cas de déclaration frauduleuse ou de mauvaise foi, le tarif maximal s'appliquera également.**

- *In case of a fraudulent or deceptive declaration, the maximum rates will be owed.*

- **Le minerval est payable en espèces ou sur le compte.**

- *Tuitions fees are payable in cash or on the bank account:*

Revenu annuel brut Gross yearly income	Minerval/mois Monthly tuition
Up to 45.000 €	700 €
45.000+ €	750 €
47.500+ €	800 €
50.000+ €	850 €
52.500+ €	900 €
55.000+ €	950 €
57.500+ €	1.000 €
60.000+ €	1.100 €
65.000+ €	1.200 €
70.000+ €	1.300 €
75.000+ €	1.400 €

IBAN : BE34 1325 0192 1790

BIC : BNAGBEGG

Mensuellement (le 15 du mois précédent) - Le paiement mensuel est subordonné à l'envoi d'une preuve d'ordre bancaire automatique, au plus tard au moment du premier paiement.

Monthly (the 15th of the previous month) - Monthly payment is conditioned to the proof of an automatic bank transfer order.

Trimestriellement | Quarterly

Annuellement | Yearly

Prolongation du régime (pour les élèves déjà inscrits durant l'année précédente) sous réserve de révision par le conseil de direction

Extension of the fees (for pupils already enrolled for the previous year) subject to acceptance by the Board

Frais scolaires payés par l'employeur / Frais de solidarité

Tuition fees paid by the employer / Solidarity tuition fees

17.500 €

Réduction globale 2e, 3e et 4e enfant inscrit | Global reduction for 2nd, 3rd, 4th child 10%,15%,20%

Si les parents peuvent motiver un intérêt particulier à bénéficier d'une réduction sur le minerval, ils peuvent se procurer auprès du secrétariat les documents afférents à cette demande.

If parents can justify a special motivation to benefit from a tuition reduction, they can obtain the necessary documents from the secretary's office.

8) Conditions générales | Terms and conditions

- Art. 1 L'année scolaire comporte dix mois de scolarité. Elle est cependant divisée en trois périodes, lesquelles débutent le 1er septembre (4 mois), le 1er janvier (3 mois) et le 1er avril (3 mois)
- Art. 2 Les frais de scolarité sont fixés annuellement et sont payables strictement par anticipation quinze jours avant le début de la période faisant l'objet du paiement. L'engagement souscrit pour un élève, hormis la session d'été, s'étend sur toute l'année scolaire, quelle que soit la classe ou la section choisie, sauf accord écrit du Directeur du Lycée Molière. Les frais scolaires comprennent l'école des devoirs, les activités sportives et culturelles, ainsi que les cours photocopiés. Ils ne comprennent pas l'uniforme, les livres scolaires, les repas ou le voyage scolaire.
- Art. 4 Les frais de scolarité et d'inscription couvrent également l'assurance scolaire de l'élève pendant toute l'année scolaire.
- Art. 5 Les vacances de Noël et de Pâques n'entraînent aucune remise sur le montant des frais de scolarité.
- Art. 6 Un droit d'inscription ou de réinscription, non récupérable, de **350 €** pour frais administratifs sera perçu lors de l'inscription ou de la réinscription aux cours du Lycée Molière. Seront cependant exonérés du droit de réinscription, les parents qui auront réinscrit leur enfant avant le 15 juillet de chaque année
- Art.7 En cas de départ anticipé ou de renvoi de l'école, les frais de scolarité restent acquis à l'établissement. Ils ne peuvent, en aucun cas, être inférieurs à un trimestre.
- Les parents désireux de retirer leur enfant du Lycée Molière, pour quelque cause que ce soit, le signifieront par écrit à la direction du Lycée Molière, avant la prise de cours de la période considérée. A défaut de cette notification, ils seront redevables de l'ensemble des frais de scolarité de l'année en cours.
- Art. 8 Les parents non résidents en Belgique ou ne disposant pas d'un garant sur le territoire du Royaume sont tenus d'acquitter anticipativement et pour l'année scolaire entière les frais de scolarité du Lycée Molière.
- Art. 9 Le montant des frais de scolarité peut être versé au secrétariat du Lycée Molière ou au compte bancaire mentionné sur le relevé des frais de scolarité.
- Art. 10 Les présentes conditions peuvent être modifiées par simple notification aux intéressés.
- Art. 11 Hormis les cas prévus spécifiquement, les frais de scolarité peuvent être versés mensuellement, trimestriellement ou annuellement suivant les disponibilités de chacun. Cependant, le paiement mensuel implique un ordre bancaire permanent, au 15 du mois précédant l'ouverture de la période faisant l'objet du paiement.
- Art. 12 Aucun élève ne sera autorisé à suivre les cours d'un trimestre, si le montant des frais du trimestre précédent n'a pas été acquitté. L'élève ne sera autorisé à présenter les examens de fin d'année que si tous les frais de scolarité de l'année en cours, y compris les éventuels arriérés, auront été réglés à la date du début des examens.
- Art. 13 Toutes nos factures sont payables au grand comptant :
- a) Tout retard de paiement entraînera une majoration, de plein droit et sans mise en demeure préalable de 12 % l'an, augmentée d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 17%, avec un minimum de 75€.

Outre cet intérêt, le montant de nos factures pourra également être majoré de 12,50€ pour un courrier envoyé et de 125€ pour le déplacement d'une personne. Les dépens de justice et les éventuels frais de défense seront en outre à charge du débiteur.

b) Conformément à l'article 32.15 de la Loi du 14/7/1991 modifiée par la Loi du 6/04/2010 à l'article 74.17 sur les pratiques du commerce, il est précisé que les présentes conditions générales contractuelles sont d'application réciproque entre les parties.

c) Toute contestation, pour être recevable, doit être notifiée, sous huitaine, par recommandé, dès réception de la facture. Un changement d'adresse ne peut valoir excuse de n'avoir pas eu connaissance de la facture ou de ne pas l'avoir protestée dans les délais.

Art. 14 Les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles et plus particulièrement de la Justice de Paix du deuxième canton de Bruxelles, sont seuls compétents pour de tous litiges.

Art. 15 Le présent contrat est tacitement reconduit, sauf notification écrite adressée à la direction avant le 1^{er} septembre de chaque année scolaire.

Art. 16 Les données personnelles des élèves et de leurs parents ne seront en aucun cas divulguées à des tiers. Seul le personnel administratif et enseignant y aura accès dans les strictes limites requises par ses missions.

Art. 17 Les photos des élèves réalisées au Lycée Molière peuvent être utilisées, à des fins promotionnelles uniquement, quel que soit le média utilisé. En aucun cas, l'ASBL ne cédera les photos visées à des tiers. Le refus de cette clause sera notifié par écrit par le parent responsable.

Fait à _____ , le _____

NOM et Prénom du signataire

Signature

Attention : toutes les pages du présent dossier sont à parapher !